CER VIRAGE

CER
C'EST RÉUSSIR

CER RÉSEAU

L'association des Centres d'Education Routière, forte de plus de 550 enseignes réparties sur l'ensemble du territoire français, est un réseau d'écoles de conduite, créé en 1983 et regroupant des professionnels dont le premier métier est de former des futurs conducteurs.

L'objectif principal de CER réseau est de participer activement à l'amélioration de la sécurité routière de l'ensemble des usagers de la route, quels que soient leur âge et la nature de leur activité. Les adhérents au réseau des CER sont des chefs d'entreprise indépendants qui ont fait le choix de se retrouver sous une même bannière.

CER RÉSEAU

21
FORMATIONS

2 000
VOITURES NEUVES

200 000
ÉLÈVES / AN

2 500
PROFESSIONNELS

550
CENTRES

60
POIDS LOURDS

450
MOTOS

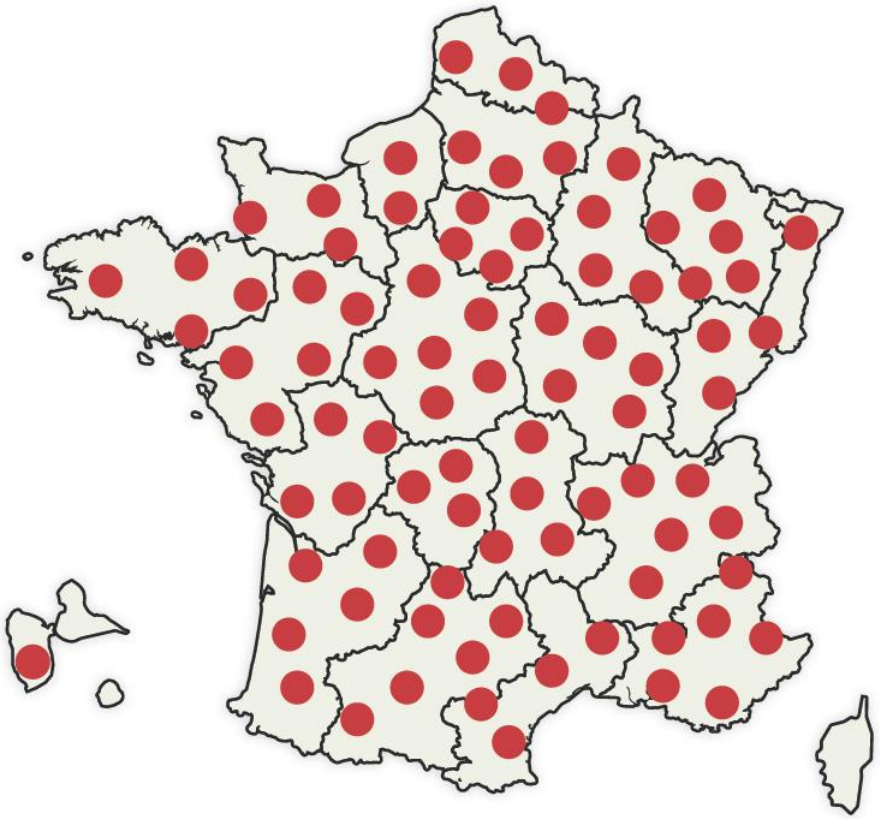

NOS FORMATIONS

PERMIS **B**
18 ANS

VÉHICULES AUTOMOBILES
- Véhicule ≤ 3500 kg
- 8 passagers (conducteur non compris)
- Remorque < 750 kg
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

Filière **TRADITIONNELLE**
- Une formation de base de 20 heures minimum

Filière **AAC**
LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- **Dès 15 ans**
- De l'expérience avec un accompagnateur; 1 an minimum de conduite et 3000 km minimum
- un rendez-vous préalable et 2 rendez-vous pédagogiques;
- le permis dès 17 ans et demi (conduite seul(e) à 18 ans);
- une réduction de la période probatoire à 2 ans ;

Filière **CONDUITE SUPERVISÉE**
- **À partir de 18 ans**
- De l'expérience avec un accompagnateur;
- Un rendez-vous préalable ;

PERMIS **BOÎTE AUTOMATIQUE**
LE B(78)
- Une formation de base de 13 heures minimum;
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR

PERMIS **AM**
14 ANS

QUADRICYCLES LÉGERS À MOTEUR

- Cylindrée ≤ 50 cm³
- Puissance ≤ 4 kW
- Vitesse ≤ 45 km/h
- Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION REMORQUE
ATTESTATION
B(96)
18 ANS

- **Remorque > à 750 kg**
- **Somme des PTAC > 3500 kg et ≤ 4250 kg**
- **Avoir permis B + Formation de 7 H**

NOS FORMATIONS

PERMIS **A2**
18 ANS

MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée ≥ 125 cm³
- Puissance ≤ 35 kW.
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION **A1 VERS A2**
18 ANS

- Formation de 15 heures
- Cylindrée ≥ 125 cm³
- Puissance ≤ 35 kW
- Avoir le Permis A1

PERMIS **AM**
14 ANS

2 ROUES OU 3 ROUES À MOTEUR

- Cylindrée ≤ 50 cm³
- Puissance ≤ 4 kW
- Vitesse ≤ 45 km/h
- Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

LE CODE EN LIGNE

Afin d'améliorer la préparation à l'examen du code de la route et du permis de conduire, accédez à la plate-forme CER de cours et tests en ligne.

NOTRE ÉQUIPE

DIRECTEUR ET GERANT
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE
REFERENT ENTREPRISE

Cédric FORESTIER
Autorisation N° A0507900070
Formations dispensées
- code
- auto
- moto
- remorque
- éco-conduite
-formation professionnelle

*NIORT**
*CHEF-BOUTONNE**

CHARGÉ(E) DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES
REFERENTE HANDICAP

Marie F.
- Secrétariat

*CHAURAY**

NOS ENSEIGNANTS

Juline M.
Autorisation N°A1807900110
Formations dispensées
- code
- auto / voiturette
- post-permis

*NIORT**

Dielette C.
Autorisation N°A0209D0090
Formations dispensées
- code
- auto / voiturette

*NIORT**
*CHEF-BOUTONNE**

Stéphane M.
Autorisation N°A1807900100
Formations dispensées
-code
- auto/voiturette
- remorque
- post-permis

*CHAURAY**
*CHEF-BOUTONNE**

Christopher J.
Autorisation N°A2207900080
Formations dispensées
-code
- auto
- post-permis
- remorque

*CHAURAY**

Fred G.
Autorisation N°A1807900130
Formations dispensées
- code
- auto / voiturette
- post-permis
- remorque
- moto / cyclo

*NIORT**
*CHEF-BOUTONNE**

ENJOY DRIVING
*LE PLAISIR DE CONDUIRE

** Principalement au bureau de...*

CRITÈRE 4.2, 4.3, 4.4 et 4.5 DU LABEL DE L'ETAT

INFOS PRATIQUES

FORMATIONS 2 ROUES NIORT-CHAURAY

>> Formations dispensées

Notre école de conduite utilise la **piste** d'examen , **la piste de La Minerai** située **rue du Maréchal Leclerc, 79000 Niort.**

Elle se situe à **9,8** km (soit **13** min. de l'école de conduite). Utilisable en semaine après 17h (généralement le jeudi soir)et le samedi (matin en général). On peut être amené à la partager avec des confrères. On y trouve un point d'eau.

Le point de RDV se fait généralement à la piste pour les leçons plateau.
Le point de RDV se fait généralement à l'école de de conduite pour les leçons en circulation.

Pour la formation AM, le lieu de rendez-vous est l'auto-école et la partie hors circulation se fait sur une partie de parking « privatisée » à cette fin.

Engagé dans une démarche qualité, le **CER Les Sources** met à votre disposition un enseignant expert pour un groupe de **3** élèves maximum lors des **cours de maniabilité sur plateau**, et un groupe **3** élèves maximum lors des **cours de circulation**.

INFOS PRATIQUES

FORMATIONS 2 ROUES CHEF-BOUTONNE

>> Formations dispensées

Notre école de conduite utilise une **piste** privé, **Les Maisons Blanches**, 79190 Limalonges**.**

Elle se situe à **15** km (soit **20** min. de l'école de conduite), disponible de 9h00 à 20h00. Lieu couvert par des panneaux photovoltaiques.

Le point de RDV se fait généralement à la piste pour les leçons plateau.
Le point de RDV se fait généralement au bureau, 43 Grand Rue du Commerce, 79110 CHEF BOUTONNE pour les leçons en circulation.

Pour la formation AM, le lieu de rendez-vous est l'auto-école et la partie hors circulation se fait sur la piste, les élèves y sont emmenés en voiture.

Engagé dans une démarche qualité, l' auto-école Virage met à votre disposition un enseignant expert pour un groupe de **3** élèves maximum lors des **cours de maniabilité sur plateau**, et un groupe **3** élèves maximum lors des **cours de circulation**.

LES ENJEUX
DE LA FORMATION
AU PERMIS DE CONDUIRE

ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.
Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS.

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est **d'amener tout élève vers la réussite,** en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au sérieux et avec assiduité.

Comment sont évalués vos progrès ?

A l'aide de **grilles de progression** permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos **savoirs comportementaux, techniques et environnementaux** au fil de votre apprentissage.

Des **évaluations** tout au long de votre parcours vous permettront également de **mesurer vos progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque **l'ensemble des compétences requises seront validées.**

CER C'EST RÉUSSIR

TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

Déroulement
L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen.
L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

Obtention du "code"
Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Validité
La réussite au "code" est valable pendant cinq ans et permet de se présenter au maximum cinq fois aux épreuves pratiques. Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans à compter de la date de réussite à l'épreuve en circulation, toujours dans la limite de cinq présentations aux épreuves pratiques.

Des règles à connaître tout au long de la vie
La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleur sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaitre certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.

CER C'EST RÉUSSIR

TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière**

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation**

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier**
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- Réaliser **une manœuvre**
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière** et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre**
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

CER
C'EST RÉUSSIR

POST-PERMIS
CONDUCTEURS NOVICES

LE PROGRAMME

La matinée: Questionnaire d'autoévaluation et perception des risques. **L'objectif de la matinée vise à améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes.**
L'après-midi: la mobilité sous divers aspects. **Le but de cette session : rendre tout déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables.**
La formation fini par un bilan au cours duquel l'élève s'engage oralement à adopter une conduite responsable.

L'AVANTAGE?

La réduction de la période probatoire :

- Tous vos points en 2 ans au lieu de 3 après une formation traditionnelle
- 12 points en 1 an et demi au lieu de 2 en AAC

LES CONDITIONS

- Avoir **obtenu le permis AUTO** ou **MOTO** depuis **6 à 12 mois**
- le conducteur ne doit avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points
- attestation de suivi de cette **formation complémentaire**
- Cette **formation** est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner
- Durée de la formation: 7 heures
- Effectif de la formation: 6 à 12 personnes

Source: www.securite-routiere.gouv.fr

CRITÈRE 1.6 DU LABEL DE L'ETAT

TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée : entre 45 min et 1 heure

LES OBJECTIFS	L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée.
LE MOYEN UTILISÉ	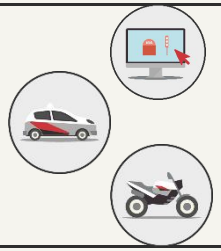 ***AUTO: SIMULATEUR,** évaluation réalisée sans formateur. Sur rendez-vous. *** En cas de transfert:** *Evaluation en voiture réalisée avec un enseignant de la conduite et de la sécurité routière, en situation réelle pendant laquelle une grille d'évaluation est utilisée.* ***MOTO: Evaluation sur la piste,** *avec un enseignant de la conduite et de la sécurité routière, une grille d'évaluation est utilisée.*
LES COMPÉTENCES EVALUÉES	- **vos prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ; - vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ; - vos compétences et aptitudes en terme de départ/arrêt, manipulation du volant, compréhension, mémoire, trajectoire, observation, regard, temps de réaction, perception et champs visuel, émotivité. - **vos motivations** (attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité routière)

CER
C'EST RÉUSSIR

POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

1/ Se former dans la durée

Formation accessible **à partir de 15 ans** avec un passage d'examen **dès 17 ans et demi** !

PHASE 1 : FORMATION INITIALE	PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE
Une **évaluation** préalable Une **formation théorique** Un **examen théorique** Une **formation pratique** (20h de cours minimum)	Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs **Deux rendez-vous pédagogiques** de 3h au cours de la phase de conduite

2/ Augmenter ses chances de réussite

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle
La conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité**

CRITÈRE 1.7 DU LABEL DE L'ETAT

CER C'EST RÉUSSIR

POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

3/ Les avantages

ASSURANCE
Avantages tarifaires des compagnies d'assurance
- Surprime de la 1ere année diminuée de 50%
- Suppression de la surprime la 2ème année si l'élève n'a occasionné aucun accident

PERMIS PROBATOIRE
Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

MOINS D'ACCIDENT
Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

BON À SAVOIR

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants…)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

DOCUMENTS À PRESENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
- le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur

CRITÈRE 1.7 DU LABEL DE L'ETAT

CER
C'EST RÉUSSIR

APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de **20h de conduite minimum** avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de **l'enseignant** et **du futur accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur.
L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

>> **1000 km** à parcourir pour **PRATIQUER** et **APPRÉHENDER SEREINEMENT** l'examen du permis de conduire !

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique

CRITÈRE 1.7 DU LABEL DE L'ETAT

CER
C'EST RÉUSSIR

APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

LES CONDITIONS ?

- Avoir **18 ans ou plus**
- Obtenir **l'accord de l'assureur du véhicule**
- Avoir réussi **l'examen théorique** du code de la route
- Avoir suivi une **formation pratique** avec un enseignant expert de l'école de conduite (**20 heures minimum**)
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite

QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

>> Au moment de votre **inscription**
>> **Suite à un échec** lors de votre examen pratique

CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNATEUR

- Être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans** (sans interruption)
- Obtenir **l'accord de son assureur**
- **Figurer dans le contrat** signé avec l'école de conduite

A NOTER
Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Comme pour le permis B classique, la **période probatoire est de 3 ans** (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

L'élève ne bénéficie par nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »

CRITÈRE 1.7DU LABEL DE L'ETAT

CER
C'EST RÉUSSIR

PARCOURS DE FORMATION PREVISIONNEL ET PERSONNALISE

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom : ……***PERSONNALISE POUR CHAQUE ELEVE***……..
Prénom : ……..……
Type de permis …….....

1

- ❑ Evaluation sur route
- ❑ Evaluation moto

2

- ❑ Inscription et mise en place d'un planning prévisionnel

3

- ❑ Formation théorique
  - Cours de code
  - Tests

Dans les limites du forfait choisi,en individuel ou collectif

Alternance possible de théorie et de pratique

4

- ❑ Examen Théorique*
- ❑ ***Semaine 35***

**peut-être aménagé dans certains cas (1/3 temps, troubles dys.)*

5

- ❑ Leçons de conduite

Heures min. à effectuer : ……

Lecons de conduite collective (sauf exception)

*Rendez-vous préalable selon formation

6

- ❑ Conduite accompagnée
  - RVP1
  - RVP2
- ❑ Conduite supervisée

7

- ❑ Examen Blanc

8

- ❑ Examen pratique
- ❑ ***octobre 2022***

PARCOURS THÉORIQUE

La formation théorique portant sur des **questions « d'entraînement au code »** peut être suivie à votre rythme, soit :

- en salle, en collectif, avec un **support média** et un **enseignant**
- via **Internet, en individuel** (**code en ligne CER**)

PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à **circuler** :

- en ville
- en rase campagne
- sur autoroute
par temps dégradé le cas échéant (pluie, brouillard, neige...)
- de nuit

COURS RECOMMANDES

Votre présence est fortement recommandé pour tous les cours collectifs.
Ces cours sont dispensés visio-conférence par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

THÈMES :

- ❑ L'arrêt et le stationnement
- ❑ Les croisements et les dépassements
- ❑ La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- ❑ L'éco-conduite
- ❑ Les priorités
- ❑ Les règles de circulation
- ❑ La signalisation
- ❑ Les comportements dans les tunnels
- ❑ La visibilité
- ❑ La prise de conscience des risques
- ❑ Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public
- ❑ Vitesse
- ❑ **distracteurs**
- ❑ **Spécificité du 2 roues**

CER
C'EST RÉUSSIR

CER VIRAGE

05.49.07.66.69

43 Grand Rue du Commerce 79110

CHEF-BOUTONNE

HORAIRES DES COURS DE CODE* VISIOCONFERENCE

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.		
MAR.		18h00 – 19h00
MER.		18h00 – 19h00
JEU.		
VEN.	***EN PRESENTIEL***	17h30 – 19h00
SAM.	11H30 - 12H30	

HORAIRES DES TESTS DE CODE

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.		
MAR.		
MER.	ILLIMITE VIA INTERNET	
JEU.		
VEN.		
SAM.		

HORAIRES DES COURS DE CONDUITE

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.	08h00 – 19h00	
MAR.	08h00 – 19h00	
MER.	08h00 – 19h00	
JEU.	08h00 – 19h00	
VEN.	08h00 – 19h00	
SAM.	08h00 – 17h00	

*Les cours de code sont dispensés en distanciel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation
- Le nombre moyen d'heures de formation correspondant aux taux de réussite en première et en deuxième présentation.

- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction

LE PERMIS À UN EURO PAR JOUR

ETABLISSEMENT PARTENAIRE DE LA SECURITÉ ROUTIÈRE

FACILITÉS DE PAIEMENT

GARANTIES FINANCIÈRES

CER VIRAGE

05.49.07.66.69
43 Grand Rue du Commerce 79110
CHEF-BOUTONNE

-LA BROCHURE
-LE REGLEMENT INTERIEUR
-LES DIFFERENTS PROGRAMMES DE FORMATION
-LES AVIS DES ELEVES

SONT

*TELECHARGEABLES/CONSULTABLES SUR LE SITE DE L'ETABLISSEMENT

*A DISPOSITION DU PUBLIC DANS LE BUREAU

Note:

Les attestations de formations AM-B96 sont établies au bureau de Niort, d'où le tampon.

-LA GARANTIE FINANCIERE
-LES INFORMATIONS LIEES AUX HANDICAPS

SONT

*A DISPOSITION DU PUBLIC DANS LE BUREAU

CER VIRAGE
05.49.07.66.69
43 Grand Rue du Commerce
79110 CHEF-BOUTONNE

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Par la présente, j'atteste sur l'honneur que mon entreprise CER VIRAGE ne fait plus appel à la sous-traitance depuis le 01/12/2022.

Cédric FORESTIER

CONTACT

CER VIRAGE

05.49.07.66.69
43 Grand Rue du Commerce
79110 CHEF-BOUTONNE
ecoledeconduiteniort@gmail.com
www.auto-ecole-niort.fr

Nos horaires d'ouverture :

mercredi	16:00-18:00
vendredi	17:30-19:00
samedi	10:00-12:00

N° D'AGRÉMENT : E2207900010

CER
C'EST RÉUSSIR

CRITÈRE1.8 DU LABEL DE L'ETAT